

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1237

14 juin 2010

SOMMAIRE

AI Global Investments S.à r.l.	59338	Kaba Finance Luxembourg S.A.	59330
A.P.U L Co-investment S.à r.l.	59356	Kristef Investment S.A.	59352
Arraxis S.A.	59352	Lantiq Holdco S.à r.l.	59350
Arsenal S.A., société de gestion de patri- moine familial	59356	Lehman Brothers European Mezzanine 2004 SICAV	59358
Arten	59330	Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A.	59350
Auction EquityCo S.A.	59356	L'Occitane International S.A.	59350
Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l. ..	59351	Main dans la Main	59334
Bio Dendrimers International S.A.	59351	Mangrove II S.C.A. SICAR	59368
Blue Dolphin S.A.	59337	Marcenaire S.A.	59357
Cabis S.à r.l.	59368	Meteora S.A.	59367
Capital & Services S.A.	59365	Multipatent S.A.	59335
Cluny S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial	59351	Neovara European Mezzanine 2004 SICAV	59358
CNC Finance Holding S.A.	59345	N.N.- Constructions S.à r.l.	59374
Comoco	59356	Piwo International S.A.	59337
Comoco	59357	Piwo International S.A.	59338
Comoco	59357	Quantix Securities S.A.	59364
Comoco	59357	Quantix Securities S.A.	59365
DBG S.à r.l.	59374	RCW Investments S.à r.l.	59369
Delemontes Luxembourg S.A.	59368	RCW Investments S.à r.l.	59373
Démolitions M & H S.à r.l.	59351	RCW Investments S.à r.l.	59370
Diabase S.A.	59342	RCW Investments S.à r.l.	59369
Even Investments 2 S.à r.l.	59369	Revista Holding S.A.	59356
Even Investments S.à r.l.	59368	Rom7 S.A.	59376
Fenim	59358	SEB Asian Property Fund SICAV-FIS ...	59369
Fenim Holding	59358	Star Estate S.A.	59376
Gallaher AF Luxembourg S.à r.l.	59370	Torre Mayor Finance	59369
Geimer Décorations S.à r.l.	59368	Torre Mayor Finance	59370
Gotam Fund Management Company (Lux) S.A.	59358	Torsch Financière S.A.	59365
GPB Asset Management S.A.	59337	Torsch Financière S.A., SPF	59365
ICG Minority Partners Fund 2008 S.A. SI- CAR	59351	Unican Luxembourg S.A.	59346
		Vesa S. à r.l.	59342

Arten, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.288.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 mars 2010 à 14.00 heures au siège social.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 30 mars 2010, il a été décidé de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2010:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Edoardo TUBIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Onelio PICCINELLI, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;

- Monsieur Mauro GIUBERGIA, employé privé, demeurant à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG S.A., 7 Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ARTEN, SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010056092/26.

(100070628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Kaba Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.794.

In the year two thousand ten, on the twentieth day of May.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of "KABA FINANCE LUXEMBOURG S.A." (hereafter the "Company"), a corporation ("société anonyme") having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 84.794 and incorporated by a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 469, dated of November 22, 2001.

The Company's articles of association have not yet been amended.

The meeting is opened by Rachel Uhl, with professional address at Luxembourg, being in the chair (hereafter the "Chairman"),

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, with professional address at Luxembourg,

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder(s) present or represented, the proxyholder(s) of the represented shareholder(s) and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder(s), the proxyholder(s) of the represented shareholder(s) and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxy/proxies of the represented shareholder(s) will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the proxyholder(s) of the appearing persons and the undersigned notary.

II. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Consider waiving the convening notice;

2. Consider increasing the share capital of the Company by an amount of one million two hundred and eighteen thousand Euros (EUR 1,218,000) in order to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euros (EUR 32,000.-)

to one million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 1,250,000) by the issue of nine hundred and seventy-four thousand and four hundred (974,400) new shares with a par value of one Euro and twentyfive Cent (EUR 1.25) each, and an aggregate par value of one million two hundred and eighteen thousand Euros (EUR 1,218,000) together with a share premium amounting to one hundred and five million sixteen thousand seven hundred and four Euros sixteen cents (EUR 105'016'704.16) vested with the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares");

3. Consider the subscription to all the New Shares by KABA GILGEN AG, a corporation incorporated and existing under Swiss law, with registered office at Freiburgstrasse 34, CH-3150 Schwarzenburg, Switzerland, registered with the Bern Canton Trade Register under company number CH-035.3.007.677-8;

4. Consider the full payment of the New Shares and share premium by contribution in kind in the total value of one hundred and six million two hundred thirty-four thousand seven hundred and four Euros sixteen cents (EUR 106,234,704.16), consisting of six hundred twelve thousand eight hundred twenty-two (612,822) shares, without par value, representing the entire share capital of UNICAN LUXEMBOURG S.A., a corporation ("société anonyme") existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 59.401 (the "Contributed Shares");

5. Consider amending the first paragraph of Article 5 of the Company's Articles of Association to give it the following content:

" Art. 5. Paragraph 1. The Company's share capital is set at one million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 1,250,000) represented by one million (1,000,000) shares with a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each, all fully subscribed, carrying each one voting right in the general meeting";

6. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholder(s), the general meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present general meeting, the general meeting waives the convening notice, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The general meeting resolves to increase the Company's share capital to the extent of one million two hundred and eighteen thousand Euros (EUR 1,218,000) in order to raise it from its present amount of thirty-two thousand Euros (EUR 32,000) to one million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 1,250,000) by the issue of nine hundred and seventy-four thousand and four hundred (974,400) new shares with a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each, and an aggregate par value of one million two hundred and eighteen thousand Euros (EUR 1,218,000), together with one hundred and five million sixteen thousand seven hundred and four Euros sixteen cents (EUR 105,016,704.16) of share premium, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The general meeting resolves to agree to the subscription of all nine hundred and seventy-four thousand and four hundred (974,400) New Shares by KABA GILGEN AG, aforementioned.

Subscription - Payment

Thereupon KABA GILGEN AG, aforementioned declares to subscribe to the New Shares and have them fully paid up together with a share premium amounting to one hundred and five million sixteen thousand seven hundred and four Euros sixteen cents (EUR 105,016,704.16) by a contribution in kind consisting of the Contributed Shares which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of one hundred and six million two hundred thirty-four thousand seven hundred and four Euros sixteen cents (EUR 106,234,704.16).

The total value of such contribution, which is declared to be of one hundred and six million two hundred thirty-four thousand seven hundred and four Euros sixteen cents (EUR 106,234,704.16) by KABA GILGEN AG, and whose valuation is accepted by the Company, is subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended, established by PRICEWATERHOUSE-COOPERS S.À R.L., with registered office at 400, Route d'Esch, L1014 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65477, which report concludes as follows:

Conclusion

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart."

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.À R.L.

Such report, being initialed «ne varietur» by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

Further to the above increase of capital, the general meeting resolves to amend the paragraph 1 of Article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Paragraph 1.** The Company’s share capital is set at one million two hundred and fifty thousand Euros (EUR 1,250,000) represented by one million (1,000,000) shares with a par value of one Euro and twenty-five Cent (EUR 1.25) each, all fully subscribed, carrying each one voting right in the general meeting”;

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.-EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Hier folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahr zweitausendzehn, am 20. Mai,

vor dem unterzeichnenden Notar Maître Joseph Elvinger, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, wird eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter von “KABA FINANCE LUXEMBOURG S.A.“, (nachfolgend die „Gesellschaft“), eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 412F, route d’Esch, L-2086 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 84.794, gegründet durch eine Urkunde des oben genannten Notars, die am 22. November 2001 im Mémorial, Spezialregister C, Nummer 469, veröffentlicht wurde.

Die Statuten der Gesellschaft wurden bisher noch nicht geändert.

Die Versammlung wurde durch den Vorsitzenden Frau Rachel Uhl, mit Amtssitz in Luxemburg eröffnet. Der Vorsitzende ernannt als Schriftführer und die Versammlung wählt Herr Régis Galiotto, mit Amtssitz in Luxemburg, als Wahlprüfer.

Nachdem der Versammlungsausschuss somit zusammengesetzt ist, ersucht der Vorsitzende den Notar wie folgt zu beurkunden:

I. Der/ die anwesende(n) oder repräsentierte(n) Gesellschafter, der/die Vertreter des/der repräsentierten Gesellschafter(s) sowie die Anzahl der von ihm/ihnen gehaltenen Aktien werden in der Anwesenheitsliste festgehalten; diese Anwesenheitsliste wird, nachdem sie von dem/den Gesellschafter(n), dem/den Vertreter(n) der repräsentierten Gesellschafter und dem unterzeichneten Notar unterschrieben wurde, der vorliegenden Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmacht(en) des/der repräsentierten Gesellschafter(s) wird/werden, nachdem sie durch die Vertreter der Erschienenen zusammen mit dem unterzeichneten Notar „ne varietur“ unterschrieben wurden, ebenfalls der vorliegenden Urkunde beigelegt.

II. Wie aus der Anwesenheitsliste zu entnehmen ist, sind in der gegenwärtigen Generalversammlung alle ausgegebenen Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, anwesend bzw. repräsentiert, so dass die Versammlung wirksam über alle Tagesordnungspunkte entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung der Versammlung ist wie folgt:

1. Beratung über den Verzicht auf die Einberufungsbekanntmachung;

2. Beratung über die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um eine Million zweihundertachtzehntausend Euro (EUR 1.218.000) so dass es von seinem aktuellen Betrag von zweiunddreißigtausend Euro (EUR 32.000) auf eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 1.250.000) angehoben wird, indem neunhundertvierundsiebzigtausendvierhundert (974.400) neue Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro und fünfzig Cents (EUR 1,25) und einem Gesamtwert von einer Million zweihundertachtzehntausend Euro (EUR 1.218.000) zusammen mit einem Agio von einhundertfünf Millionen sechzehntausendsiebenhundertvier Euro und sechzehn Cents (EUR 105,016,704.16) herausgegeben werden, die allesamt mit den gleichen Rechten und Pflichten ausgestattet sind wie die bereits existierenden Aktien (die „Neuen Aktien“);

3. Beratung über die Zeichnung dieser Neuen Aktien durch KABA GILGEN AG, eine Aktiengesellschaft, welche nach Schweizer Recht gegründet wurde und diesem unterliegt, mit Gesellschaftssitz in Freiburgstrasse 34, CH-3150 Schwarzenburg, Schweiz, eingetragen im Handelsregister des Kantons Bern unter der Gesellschaftsnummer CH035.3.007.677-8;

4. Beratung über die Zahlung der Neuen Aktien und des Agios im Wege einer Sacheinlage im Gesamtwert von einhundertsechs Millionen zweihundertvierunddreissigtausendsiebenhundertvier Euro und sechzehn Cents (EUR 106,234,704.16), die aus sechshundertzwölftausendachthundertzweiundzwanzig (612,822) Aktien ohne Nennwert besteht, welche das gesamte Gesellschaftskapital der UNICAN LUXEMBOURG S.A. repräsentieren, eine Aktiengesellschaft, welche nach Luxemburger Recht gegründet wurde und diesem unterliegt, mit Gesellschaftssitz in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 59.401 (die „Eingelegten Aktien“);

5. Beratung über die Änderung des ersten Paragraphen von Artikel 5 der Gesellschaftsstatuten, um ihm den folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Paragraphen 1.

- Das Gesellschaftskapital wird auf eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 1.250.000) festgesetzt, eingeteilt in eine Million (1.000.000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25), alle vollständig gezeichnet, wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

6. Verschiedenes.

Nachdem das Vorhergehende von den Gesellschaftern genehmigt wurde, fasst die Generalversammlung die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Das Gesamtkapital ist in der gegenwärtigen Versammlung vollständig anwesend bzw. repräsentiert. Aus diesem Grund verzichtet die Generalversammlung auf die förmliche Einberufungsbekanntmachung. Die repräsentierten Gesellschafter betrachten sich als ordentlich einberufen und haben genaue Kenntnis der Tagesordnung, die ihnen im Vorfeld übermittelt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Gesellschaftskapital um eine Million zweihundertachtzehntausend Euro (EUR 1.218.000) zu erhöhen, um es von seinem aktuellen Betrag von zweiunddreißigtausend Euro (EUR 32.000) auf eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 1.250.000) anzuheben, indem neuhundertvierundsiebzigtausendvierhundert (974.400) neue Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25) und einem Gesamtwert von einer Million zweihundertachtzehntausend Euro (EUR 1.218.000) ausgegeben werden, zusammen mit einem Agio in Höhe von einhundertfünf Millionen sechzehntausendsiebenhundertvier Euro und sechzehn Cents (EUR 105.016.704,16), allesamt ausgestattet mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bereits existierenden Aktien.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung erklärt sich einverstanden, dass alle neuhundertvierundsiebzigtausendvierhundert (974.400) Neuen Aktien durch die zuvor bezeichnete KABA GILGEN AG gezeichnet werden.

Zeichnung - Zahlung

Daraufhin erklärt die KABA GILGEN AG alle Neuen Aktien zu zeichnen und diese zusammen mit dem Agio in Höhe von einhundertfünf Millionen sechzehntausendsiebenhundertvier Euro und sechzehn Cents (EUR 105,016,704.16) durch die Sacheinlage in Form der Eingelegten Aktien einzuzahlen, die hiermit zu einem Wert von einhundertsechs Millionen zweihundertvierunddreissigtausendsiebenhundertvier Euro und sechzehn Cents (EUR 106,234,704.16) an die Gesellschaft übertragen und von dieser angenommen wurden.

Der Gesamtwert dieser Sacheinlage, welcher sich laut KABA GILGEN AG auf einhundertsechs Millionen zweihundertvierunddreissigtausendsiebenhundertvier Euro und sechzehn Cents (EUR 106,234,704.16) beläuft und dessen Bewertung durch die Gesellschaft akzeptiert wurde, ist abhängig von dem Bericht eines unabhängigen Wirtschaftsprüfers, welcher durch PRICEWATERHOUSECOOPERS, mit Gesellschaftssitz in 400, route d'Esch, L-1014 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 65.477, gemäß Artikel 32-1 (5) des Luxemburger Gesellschaftsgesetzes vom 10. August 1915 in seiner aktuellen Fassung erstellt wurde. Der Bericht schließt wie folgt:

Conclusion

“Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart.”

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.À R.L.

Dieser Bericht bleibt nach „ne varietur“ Paraphierung durch die erschienenen Personen und den unterzeichneten Notar der vorliegenden Urkunde beigefügt, um mit derselben zusammen zeitgleich registriert zu werden.

Vierter Beschluss

Als Folge der obigen Kapitalerhöhung beschließt die Generalversammlung, Artikel 5 Paragraph 1 der Gesellschaftsstatuten zu ändern, um ihm den folgenden Wortlaut zu geben.

Art. 5. Paragraph 1.

- Das Gesellschaftskapital wird auf eine Million zweihundertfünfzigtausend Euro (EUR 1,250,000) festgesetzt, eingeteilt in eine Million (1,000,000) Aktien mit einem Nennwert von je einem Euro und fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25), alle vollständig gezeichnet, wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.

Nachdem keine weiteren Geschäfte zu tätigen sind, wird die Versammlung beendet.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Honorare und Gebühren in jeglicher Form, die von der Gesellschaft in Zusammenhang mit ihrer Gründung zu tragen sind, werden auf ungefähr sieben tausend Euros (EUR 7,000.-) geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der der deutschen und englischen Sprache mächtig ist, erklärt, dass die gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist der englische Text maßgebend.

Daraufhin wurde die vorliegende notarielle Urkunde an dem eingangs genannten Datum in Luxemburg errichtet.

Nachdem die Urkunde den Erschienenen vorgelesen wurde, haben dieselben zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: R. UHL, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 mai 2010. Relation LAC/2010/23006. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010061032/212.

(100075804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Main dans la Main, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9068 Ettelbruck, 17, rue Jean-Antoine Zinnen.

R.C.S. Luxembourg F 8.332.

—
STATUTS

Les membres fondateurs suivants:

Rosa da Cunha Almeida, ouvrière, demeurant à L-9068 Ettelbruck 17, rue Jean-Antoine Zinnen 2010, le 24 avril

Les soussignés,

1. Madame Rosa da Cunha Almeida, ouvrière, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 17, rue Jean -Antoine Zinnen, et de nationalité Portugaise,

2. Madame Maria Luisa Rebelo Campos, ouvrière, demeurant à L-9323 Diekirch 53 avenue de la gare, et de nationalité Portugaise,

3. Madame Rosa Ana Cachetas de Barros, ouvrière, demeurant à L-9091 Ettelbruck, 4 rue Michel Weiler et de nationalité Portugaise,

4. Madame Maria da Graça Silva Marinho, serveuse, demeurant à L-9068 Ettelbruck 20 rue Michel Lentz, et de nationalité Portugaise,

5. Monsieur Luis Parente Machado, ouvrier, demeurant à L-9068 Ettelbruck 17 rue Jean-Antoine Zinnen, et de nationalité Portugaise,

6. Monsieur Manuel Rodrigues Pereira, ouvrier, demeurant à L-9323 Diekirch 53 av de la gare et de nationalité Portugaise,

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par, les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'Association porte la dénomination (Main dans la main).

Elle a son siège à L-9068 Ettelbruck, 17 rue Jean-Antoine Zinnen,

Art. 2. L'association a pour objet de: Récolte de fonds pour aider les personnes en difficulté,

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut pas être inférieur à trois, sont admis par cooptation du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite ou verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après l'envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils ont porté gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix présentes, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales,

Art. 7. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration,

8. Moyennant une simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé

Art. 9. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas

- modification des statuts;
- nomination et révocation des membres du comité et des réviseurs de caisse
- approbation des rapports d'activité et comptes
- dissolution de l'association,

Toutefois, si la modification porte soit sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées,

Il gère les finances.

Art. 10. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres en fonction sont nécessaires,

Art. 11. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice,

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport des réviseurs de caisse. Aux fins d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 12. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération. Article 24 Pour tout ce qui n'est pas autrement réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

Faite à Ettelbruck, le 24 avril 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010061368/58.

(100060698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Multipatent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 83.482.

Im Jahre zweitausendzehn, den neunzehnten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Haben sich die Aktionäre der Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechtes "MULTIPATENT S.A." (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde, eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 83.482, zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die "Versammlung") zusammengefunden.

Die Gesellschaft ist ursprünglich gegründet worden unter der Bezeichnung "MULTIPATENT HOLDING S.A." gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph ELVINGER, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 12. Juli 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 141 vom 25. Januar 2002,

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. Juli 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 784 vom 25. Juli 2003, enthaltend die Aufgabe des Statuts einer Holdinggesellschaft und dessen steuerlichen Bestimmungen, Umwandlung in eine voll versuerbare Finanzbeteiligungsgesellschaft sowie die Annahme der aktuellen Gesellschaftsbezeichnung.

Den Vorsitz der Versammlung führt Fräulein Monique GOERES, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Der Vorstand der Versammlung war damit konstituiert und die Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals in Höhe von 600.000,- EUR, um es von seinem jetzigen Betrag von 40.000,- EUR auf 640.000,- EUR zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 600 neuen Aktien mit einem Nominalwert von je 1.000,- EUR, welche dieselben Rechte und Vorteile wie die schon bereits bestehenden Aktien genießen und Recht gewähren auf die Ausschüttung von Dividenden ab dem Tag der außerordentlichen Generalversammlung, welche über die vorgesehene Kapitalerhöhung entscheidet;

2. Zeichnung und Einzahlung der neuen Aktien;
3. Abänderung von Artikel 5 der Statuten der Gesellschaft, um der hiervor beschlossenen Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen;
4. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Aktionäre, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden, diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nachdem sie von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet worden sind, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten, so dass keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass die gegenwärtige Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen worden ist und dass sie rechtsgültig über alle in der Tagesordnung angegebenen Punkte beschließen kann.

Alsdann hat die Versammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt das gezeichnete Kapital der Gesellschaft um sechshunderttausend Euro (600.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von vierzigtausend Euro (40.000,- EUR) auf sechshundertvierzigtausend Euro (640.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von sechshundert (600) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Euro (1.000,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die schon bereits bestehenden Aktien und Recht auf Ausschüttung von Dividenden ab dem heutigen Tag haben.

Zeichnung und Einzahlung

Die Versammlung stellt fest, dass die sechshundert (600) neuen Aktien, mit dem Einverständnis aller Aktionäre, durch die Gesellschaft "TAZIRIA HOLDING A.V.V." mit Sitz in Aruba, Oranjestad West, L.G. Smith Boulevard 62, gezeichnet worden sind.

Die Versammlung stellt des Weiteren fest, dass die besagten neuen Aktien durch die vorgenannte Zeichnerin voll in bar eingezahlt worden sind, so dass der Betrag von sechshunderttausend Euro (600.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde, welcher diese ausdrücklich festgestellt.

Zweiter Beschluss

Um die Statuten an den hiervor genommenen Beschluss anzupassen, beschließt die Versammlung Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt sechshundertvierzigtausend Euro (640.000,- EUR), aufgeteilt in sechshundertvierzig (640) Aktien mit einem Nominalwert von jeweils eintausend Euro (1.000,- EUR)."

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr zweitausend Euro.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die besagten Komparenten gegenwärtige Urkunde zusammen mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: GOERES - DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2010. Relation GRE/2010/1386. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010062199/82.

(100062058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

GPB Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 130.596.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 20 mai 2010

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 20 mai 2010 que:

- les mandats de M. Alexey Obozintsev, de M. Anatoly Miliukov et de M. Michel Wolter ont été renouvelés pour une durée expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

Suite à ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- M. Alexey Obozintsev;
- M. Anatoly Miliukov;
- M. Michel Wolter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour GPB Asset Management S.A.

Max Kremer

Référence de publication: 2010056117/21.

(100070633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Piwo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 72.685.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 29 mars 2010:-

Résolution 1.

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour Piwo International S.A.

Référence de publication: 2010056214/14.

(100070614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Blue Dolphin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 140.823.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 6 avril 2010

Le siège social de la société est fixe au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Monsieur Alexis DE BERNARDI expert-comptable, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont. L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes pour une période de deux ans. Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 06.04.2010.

Pour extrait sincère et conforme

BLUE DOLPHIN S.A.

MARE-LUX S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010062078/19.

(100060747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Piwo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 72.685.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 29 mars 2010.

Pour Piwo International S.A.

Référence de publication: 2010056213/32.

(100070614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of April.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

-“Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.620,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 April 2010;

-“ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.559,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 April 2010;

-“Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.534,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 April 2010;

-“ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.827,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 April 2010;

- “Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.135,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 April 2010;

- “Advent EuroHealth (Luxembourg) Holding S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.038,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg.

- “Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.266,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 April 2010;

- “Advent Pathway (Luxembourg) Holding S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.517,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 April 2010;

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of “AI Global Investments S.à r.l.”, (hereinafter the “Company”) a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the *Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations* (the “*Mémorial C*”) dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 February 2010, not yet published in the *Mémorial C*.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company’s share capital by an amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-), so as to raise it from its present amount of eight million six hundred and thirty-five thousand Euro (EUR 8,635,000.-) up to eight million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 8,650,000.-), by the issue of one million five hundred thousand (1,500,000) new class I shares, (referred as the “New I Shares”), each such New I Shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) and having the same rights and obligations as set out in the Company’s articles of incorporation.

All the New I Shares are wholly subscribed by “Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted today by the undersigned notary, represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, hereto annexed, paid up by a contribution in cash (the “Contribution”).

The total Contribution for the New I Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution I has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

As a result of the above capital increase, the shareholders decide to amend article 6.1 of the Company’s articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 6.1.** The Company’s share capital is set at eight million six hundred and fifty thousand Euro (EUR 8,650,000.-) divided into (i) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the “A Shares”), (ii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the “B Shares”), (iii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the “C Shares”), (iv) one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the “D Shares”), (v) one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the “E Shares”), (vi) one hundred and twenty million (120,000,000) (the “F Shares”), (vii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the “G Shares”),

(viii) three million five hundred thousand (3,500,000) class H shares (the "H Shares"), and (ix) one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the "I Shares") (having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The Company's share capital shall also be represented by Class J shares ("J Shares") which will have a par value of one cent (EUR 0.01) upon issuance and subscription (all together referred with the A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares and the I Shares as to the "Shares")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- «Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.620,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 avril 2010;

- «ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.559,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 avril 2010;

- «Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.534,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 avril 2010;

- «ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.827,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 avril 2010;

- «Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.135,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 avril 2010;

- «Advent EuroHealth (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.038,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg;

- «Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.266,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 avril 2010;

- «Advent Pathway (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.517,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 avril 2010.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement

Lesquelles parties comparantes sont les actionnaires de «AI Global Investments S.à r.l.» (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 février 2010, en cours de publication au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quinze mille Euros (EUR 15.000,-), afin de le porter de son montant actuel de huit millions six cent trente-cinq mille Euros (EUR 8.635.000,-) jusqu'à huit millions six cent cinquante mille Euros (EUR 8.650.000,-), par l'émission d'un million cinq cent mille (1.500.000) nouvelles parts sociales de catégorie I (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I sont entièrement souscrites par «Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration, ci-annexée, par un apport en numéraire d'un montant total de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) (l'"Apport").

L'intégralité de l'Apport pour le paiement des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie I sera entièrement alloué au capital de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, les actionnaires décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de huit millions six cent cinquante mille Euros (EUR 8.650.000,-), divisé en (i) cent-vingt-cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cent vingt-cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cent vingt-cinq millions (125.000.00) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) cent vingt-cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), trois millions cinq cent mille (3.500.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H») et (ix) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Le capital social de la Société pourra également être représenté par des Parts Sociales de catégorie J («Parts Sociales de Catégorie J») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune, dès leur émission et leur souscription (collectivement désignées avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I comme les «Parts Sociales»).

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 mai 2010. Relation: EAC/2010/5238. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010058045/201.

(100072188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Vesa S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 121.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 30.04.2010.

Fiduciaire S.à r.l.

CabexcO

Centre Helfent

1, rue Pletzer - L-8080 Bertrange

Signature

Référence de publication: 2010061819/15.

(100061175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Diabase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 150.138.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of April.

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Diabase S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 150.138 (the Company). The Company was incorporated on 8 December 2009 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 128 of 21 January 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 April 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is opened at 4.30 pm with Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

Who appoints as secretary and scrutineer Karine Lazarus, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to enact:

I. that the agenda of the Meeting is the following:

1. Change of the nominal value of the shares to reduce such nominal value from EUR 1.25 to EUR 1 and creation of an additional 6,200 new shares to compensate for the decrease in par value;

2. increase of the subscribed share capital of the Company by EUR 300,000 in order to bring the Company's share capital from its present amount of EUR 31,000 divided into 31,000 shares with a par value of EUR 1 each, to EUR 331,000 by the issuance of 300,000 new shares with a par value of EUR 1 each;

3. subscription and payment by the undersigned for the new shares to be issued by the Company as specified in item 2. above, by a contribution in cash by the undersigned and others;

4. decrease of the subscribed share capital of the Company by EUR 31,000 in order to bring the Company's share capital from its present amount of EUR 331,000 divided into 331,000 shares with a par value of EUR 1 each, to EUR 300,000 by the cancellation of 31,000 shares and reimbursement of EUR 31,000 to the founders;

5. amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase, share capital decrease and change in par value of the shares.

II. that 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 1.25 (one point twenty-five Euro) each, representing 100% (one hundred per cent) of the share capital of the Company of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) are represented at the Meeting;

III. that the shareholders represented and the number of shares they hold are shown in an attendance list which, after having been signed by the representative(s) of the shareholders represented and by the bureau of the Meeting, will remain attached to the present minutes

IV. that the proxies of the shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes;

V. that the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda; and

VI. that the entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Then, the Meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the nominal value of the shares to reduce such nominal value from EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) to EUR 1 (one euro) and to create of an additional 6,200 (six thousand two hundred) new shares to compensate for the decrease in par value.

The newly issued shares are allocated to the shareholders in proportion to their current holdings.

The Meeting acknowledges that as a result thereof, the share capital is now represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares in registered form having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by EUR 300,000 (three hundred thousand euro) in order to bring the Company's share capital from its present amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) divided into 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, to EUR 331,000 (three hundred and thirty-one thousand euro) by the issuance of 300,000 (three hundred thousand) new shares with a par value of EUR 1 (one euro) each.

Third resolution

The Meeting resolves to approve and accept the subscriptions and full payment in cash of the share capital increase as described in the attached chart. This chart shall, after signature by the proxy holder of the represented subscribers, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary, remain attached to this deed.

The aggregate amount of EUR 300,000 (three hundred thousand euro) is at the disposal of the Company, evidence of which had been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves to decrease the subscribed share capital of the Company by EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) in order to bring the Company's share capital from its present amount of EUR 331,000 (three hundred and thirty-one thousand euro) divided into 331,000 (three hundred and thirty-one thousand) shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, to EUR 300,000 (three hundred thousand euro) by the cancellation of the 31,000 (thirty-one thousand) shares that existed prior to the capital increase resolved under the second resolution above and to reimburse EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) to the founders of the Company.

Fifth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles, which will henceforth read as follows:

“ **5.1.** The subscribed capital of the Company is set at three hundred thousand euro (EUR 300,000) represented by three hundred thousand (300,000) shares in registered form of a nominal value of one euro (EUR 1) each.”

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,100.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the bureau, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huitième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Diabase S.A., une société anonyme constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.138 (la Société). La Société a été constituée le 8 décembre 2009 suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 128 du 21 janvier 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte du notaire instrumentant le 28 avril 2010, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est ouverte à 16.30 heures sous la présidence de Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Qui nomme comme secrétaire et scrutateur Karine Lazarus, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de la valeur nominale des actions afin de réduire cette valeur nominale de EUR 1,25 à EUR 1 et création de 6.200 nouvelles actions supplémentaires pour compenser la réduction de la valeur nominale;

2. augmentation du capital social souscrit de la Société de EUR 300.000 afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 divisé en 31.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, à EUR 331.000 par l'émission de 300.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

3. souscription et libération des nouvelles actions que la Société va émettre tel que précisé au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire par le soussigné et par d'autres souscripteurs;

4. réduction du capital social souscrit de la Société de EUR 31.000 afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 331.000 divisé en 331.000 actions d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, à EUR 300.000 par l'annulation de 31.000 actions et remboursement de EUR 31.000 aux fondateurs;

5. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social, la réduction du capital social et la modification de la valeur nominale des actions mentionnées ci-dessus.

II. que 24.800 (vingt-quatre mille huit cents) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) chacune, représentant 100% (cent pour cent) du capital social de la Société de EUR 31.000 (trente et un mille euros) sont représentées à l'Assemblée;

III. que les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, après avoir été signée par le(s) représentant(s) des actionnaires représentés et par le bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal;

IV. que les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal;

V. que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour; et

VI. que l'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Ensuite, l'Assemblée, après délibération, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la valeur nominale des actions afin de réduire cette valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes) à EUR 1 (un euro) et de créer 6.200 (six mille deux cents) nouvelles actions supplémentaires pour compenser la réduction de la valeur nominale.

Les actions nouvellement émises sont affectées aux actionnaires proportionnellement à leurs participations actuelles.

L'Assemblée prend acte qu'en conséquence, le capital social est désormais représenté par 31.000 (trente et un mille) actions sous forme nominative ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société de EUR 300.000 (trois cent mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) divisé en 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 331.000 par l'émission de 300.000 (trois cent mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver et d'accepter les souscriptions et libération en numéraire de l'augmentation de capital social tel que décrit dans le tableau annexé. Ce tableau restera, après signature par le mandataire des souscripteurs représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, annexé à cet acte.

Le montant total de EUR 300.000 (trois cent mille euros) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social souscrit de la Société de EUR 31.000 (trente et un mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 331.000 (trois cent trente et un mille euros) divisé en 331.000 (trois cent trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 300.000 (trois cent mille euros) par l'annulation des 31.000 (trente et un mille) actions qui existaient avant l'augmentation du capital social décidée à la deuxième résolution ci-dessus et de rembourser EUR 31.000 (trente et un mille euros) aux fondateurs.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000) représenté par trois cent mille (300.000) actions nominatives d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 2.100,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET, K. LAZARUS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2010. Relation: LAC/2010/19761. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 mai 2010.

Référence de publication: 2010058075/169.

(100072149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

CNC Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 114.584.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzehn, am einundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft "METEC FINANCE S.A.", (matr. 2006 2203 898), mit Sitz in L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter Nummer 114.585,

vertreten durch sein einziges Verwaltungsratsmitglied Herr Oliver JACOB, Freiberufler, wohnhaft in L-7420 Cruchten, 14, rue Principale,

welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar gebeten hat Nachfolgendes zu beurkunden, dass:

die Aktiengesellschaft "CNC FINANCE HOLDING S.A." (matr. 2006 4000 269), mit Sitz in L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter Nummer 114.584

gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Martine Decker, im Amtssitz in Hesperange, am 9. Februar 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1250 vom 28. Juni 2006,

- dass das Gesellschaftskapital aktuell einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in tausend (1.000) Aktien ohne Nennwert, vollends eingezahlt;
- dass die alleinige Aktionärin, Eigentümerin sämtlicher Aktien des Gesellschaftskapitals ist;
- dass die alleinige Aktionärin, welche das gesamte Gesellschaftskapital hält, die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft beschliesst;
- dass, nachdem die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft eingestellt wurde, alle Aktiva und Passiva auf die Komparentin als einzige Eigentümerin sämtlicher Anteile andurch übertragen werden, welche alle Schulden der aufgelösten Gesellschaft beglichen hat und sich verpflichtet, für alle, bis jetzt nicht bekannten Verbindlichkeiten persönlich zu haften;
- dass die Gesellschaft als liquidiert zu betrachten ist;
- dass allen Verwaltungsratsmitgliedern vollumfängliche Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate gewährt wird;
- dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz verwahrt werden.

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, hat dem unterzeichnenden Notar das Aktienregister vorgelegt, welches gleich annulliert wurde.

Kosten

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf EUR 750,-.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbrück, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: O. JACOB, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 avril 2010. DIE/2010/3770. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR BEGLAUBIGTE KOPIE, ZUR VERÖFFENTLICHUNG IM MÉMORIAL C.

Ettelbrück, den 4. Mai 2010.

Der Notar

Référence de publication: 2010062167/47.

(100061611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Unican Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.401.

In the year two thousand ten, on the twentieth day of May.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary shareholder's general meeting of "UNICAN LUXEMBOURG S.A." (hereafter the "Company"), a corporation ("société anonyme"), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 59.401 and incorporated by a deed of Me Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg on May 16, 1997, published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 472, dated of August 29, 1997.

The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on July 30, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 646 dated July 4, 2005.

The meeting is opened by Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being in the chair (hereafter the "Chairman"),

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, with professional address at 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder(s) present or represented, the proxyholder(s) of the represented shareholder(s) and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholder(s), the proxyholder(s) of the represented shareholder(s) and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxy/proxies of the represented shareholder(s) will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the proxyholder(s) of the appearing persons and the undersigned notary.

II. As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Consider waiving the convening notice;

2. Consider increasing the share capital of the Company by an amount of twenty four Euros and seventy eight cents (EUR 24.78) in order to raise it from its present amount of fifteen million one hundred ninety-one thousand five hundred thirty-five Euros and ninety-four cents (EUR 15'191'535.94) to fifteen million one hundred ninety-one thousand five hundred sixty Euros and seventy-two cents (EUR 15'191'560.72) by the issue of one (1) new share without par value, together with eight million two hundred nineteen thousand seven hundred twenty-three Euros and eighty-five cents (EUR 8'219'723.85) of share premium, vested with the same rights and obligations as the existing shares (the "New Share");

3. Consider the subscription to the New Share by KABA GILGEN AG, a corporation incorporated and existing under Swiss law, with registered office at Freiburgstrasse 34, CH-3150 Schwarzenburg, Switzerland, registered with the Commercial Register of Berne under company number CH-035.3.007.677-8;

4. Consider the full payment of the New Share and share premium by contribution in kind in the total value of eight million two hundred nineteen thousand seven hundred and forty-eight Euros and sixty-three cents (EUR 8'219'748.63), consisting of two hundred eighty-two million one hundred thousand one (282'100'001) common shares, representing 100% of the issued share capital of KABA ILCO INC, a corporation incorporated and existing under Canadian laws, having its registered office at 7301, boulevard Décarie, Montréal H4P 2G7 (Québec), Canada and registered with the Canadian Companies Register under number 1160245560 (the "Contributed Shares");

5. Consider amending the second paragraph of Article 5 of the Company's Articles of Association to give it the following content:

“ **Art. 5. Paragraph 2.** The Company's share capital is set at fifteen million one hundred ninety-one thousand five hundred sixty Euros and seventy-two cents (EUR 15'191'560.72) represented by six hundred twelve thousand eight hundred twentytwo (612.822) shares without par value, all fully subscribed”;

6. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present general meeting, the general meeting waives the convening notice, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The general meeting resolves to increase the Company's share capital to the extent of twenty four Euros and seventy-eight cents (EUR 24.78) in order to raise it from its present amount of fifteen million one hundred ninety-one thousand five hundred thirty-five Euros and ninety-four cents (EUR 15,191,535.94) to fifteen million one hundred ninety-one thousand five hundred sixty Euros and seventy-two cents (EUR 15'191'560.72) by the issue of one (1) share without par value, together with eight million two hundred nineteen thousand seven hundred twenty-three Euros and eighty-five cents (EUR 8'219'723.85) of share premium, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The general meeting resolves to agree to the subscription of one (1) New Share by KABA GILGEN AG, aforementioned.

Subscription - Payment

Thereupon KABA GILGEN AG, aforementioned declares to subscribe to the New Share and have it fully paid up together with a share premium amounting to eight million two hundred nineteen thousand seven hundred twenty-three Euros and eighty-five cents (EUR 8'219'723.85) by a contribution in kind consisting of the Contributed Shares which are hereby transferred to and accepted by the Company at the value of eight million two hundred nineteen thousand seven hundred and forty-eight Euros and sixty-three cents (EUR 8'219'748.63).

The total value of such contribution, which is declared to be of eight million two hundred nineteen thousand seven hundred and forty-eight Euros and sixty-three cents (EUR 8'219'748.63) by KABA GILGEN AG, and whose valuation is accepted by the Company, is subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended, established by PRICEWATERHOUSECOOPERS S.À R.L., with registered office at 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65477, which report concludes as follows:

Conclusion

“Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart.”

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.À R.L.

Such report, being initialed «ne varietur» by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

Further to the above increase of capital, the general meeting resolves to amend the paragraph 2 of Article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Paragraph 2.** The Company’s share capital is set at fifteen million one hundred ninety-one thousand five hundred sixty Euros and seventy-two cents (EUR 15’191’560.72) represented by six hundred twelve thousand eight hundred twentytwo (612.822) shares without par value, all fully subscribed”.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand three hundred EUROS (EUR 4,300.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UNICAN LUXEMBOURG S.A." (ci-après la «Société»), avec siège social au 412F, route d’Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 59.401, et constituée suivant un acte reçu par Me Jacques Delvaux, notaire à Luxembourg en date du 16 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 472, le 29 août 1997.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 30 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 646 en date du 4 juillet 2005.

L’assemblée est ouverte sous la présidence de Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire et l’assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I. Que les actionnaire(s) présent(s) ou représenté(s), le(s) mandataire(s) des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d’actions qu’ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaire(s) présent(s), les mandataire(s) des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l’enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procuration(s) des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Tel qu’il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l’intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu’elle est constituée, sur les points portés à l’ordre du jour.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Considérer renoncer à la convocation;

2. Considérer l’augmentation du capital de la Société à concurrence de vingt-quatre Euros et soixante-dix-huit Cents (EUR 24,78) afin de le porter de son montant actuel de quinze millions cent quatre-vingt-onze mille cinq cent trente-cinq Euros et quatre-vingt-quatorze Cents (EUR 15.191.535,94) à quinze millions cent quatre-vingtonze mille cinq cent soixante Euros et soixante-douze Cents (EUR 15.191.560,72) par l’émission d’une (1) nouvelle action sans valeur nominale, ensemble avec la prime d’émission d’un montant de huit millions deux cent dix-neuf mille sept cent vingt-trois Euros et

quatre-vingt-cinq Cents (EUR 8.219.723,85), disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes (l'«Action Nouvelle»);

3. Considérer la souscription à l'Action Nouvelle par KABA GILGEN AG, une société anonyme de droit Suisse dont le siège sociale est situé à Freiburgstrasse 34, CH3150 Schwarzenburg, Suisse, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Canton de Bern, sous le numéro CH-035.3.007.677-8;

4. Considérer la libération intégrale de l'Action Nouvelle, ensemble avec la prime d'émission par apport en nature d'une valeur totale de huit millions deux cent dix-neuf mille sept cent quarante-huit Euros et soixante-trois Cents Euros (EUR 8.219.748,63), composé de deux cent quatre-vingt-deux millions cent mille une (282'100'001) actions ordinaires, représentant 100 % du capital social émis de KABA ILCO INC, une société de capitaux de droit Canadien, ayant son siège social à 7301, boulevard Décarie, Montréal H4P 2G7 (Québec), Canada, enregistrée auprès du Registre des Sociétés Canadien sous le numéro 1160245560 (les «Actions Apportées»);

5. Considérer la modification du second paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Second paragraphe.** Le capital social de la Société est fixé à quinze millions cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante Euros et soixante-douze Cents (EUR 15.191.560,72) représenté par six cent douze mille huit cent vingt-deux (612.822) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.»

6. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente assemblée générale, l'assemblée générale renonce aux convocations, l'actionnaire représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui fut communiquée à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-quatre Euros et soixante-dix-huit Cents (EUR 24,78) afin de le porter de son montant actuel de quinze millions cent quatre-vingt-onze mille cinq cent trente-cinq Euros et quatre-vingt-quatorze Cents (EUR 15.191.535,94) à quinze millions cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante Euros et soixante-douze Cents (EUR 15.191.560,72) par l'émission d'une (1) nouvelle action sans valeur nominale, ensemble avec la prime d'émission d'un montant de huit millions deux cent dix-neuf mille sept cent vingt-trois Euros et quatre-vingt-cinq Cents (EUR 8.219.723,85), disposant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la souscription de l'Action Nouvelle par KABA GILGEN AG, précité.

Souscription - Paiement

KABA GILGEN AG, précité, déclare souscrire à l'Action Nouvelle et la libérer intégralement, ensemble avec la prime d'émission d'un montant de huit millions deux cent dix-neuf mille sept cent vingt-trois Euros et quatre-vingt-cinq Cents (EUR 8.219.723,85) par apport en nature des Actions Apportées, qui sont par la présente transférées et acceptées par la Société à la valeur de huit millions deux cent dix-neuf mille sept cent quarante-huit Euros et soixante-trois Cents (EUR 8.219.748,63).

La valeur totale de cet apport en nature, que KABA GILGEN AG déclare être de huit millions deux cent dix-neuf mille sept cent quarante-huit Euros et soixante-trois Cents (EUR 8.219.748,63), et dont l'estimation est acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprises conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, qui est établi par PRICEWATERHOUSECOOPERS S.À R.L., ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L1014 Luxembourg et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

“Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, increased by the share premium, of the shares to be issued in counterpart.”

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.À R.L.

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'assemblée générale décide de modifier le second paragraphe l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Second paragraphe.** Le capital social est fixé à quinze millions cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante Euros et soixante-douze Cents (EUR 15.191.560,72) représenté par six cent douze mille huit cent vingt-deux (612.822) actions, sans valeur nominale, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ quatre mille trois cents Euros (EUR 4.300.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 mai 2010. Relation LAC/2010/23005. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010061080/201.

(100075756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Lantiq Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 869.050,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.045.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Référence de publication: 2010061327/11.

(100061125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

L'Occitane International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 80.359.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58503 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010061328/10.

(100060912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 108.103.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le mardi 27 avril 2010.

L'Assemblée Ordinaire de l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée nomme Mazars S.A., ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Extrait sincère et conforme

Un Mandataire

Signature

Référence de publication: 2010062696/16.

(100061788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

ICG Minority Partners Fund 2008 S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 144.013.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2010.

Référence de publication: 2010061333/11.

(100061195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Démolitions M & H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.
R.C.S. Luxembourg B 111.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2010.

Référence de publication: 2010061339/11.

(100060958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Cluny S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 138.082.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58501 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010061345/11.

(100061176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

BDI, Bio Dendrimers International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 85.138.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2010.

Référence de publication: 2010061346/10.

(100060960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.438.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.881.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 mai 2010.

Référence de publication: 2010061347/11.

(100060962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Arraxis S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.855.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 29. April 2010.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2010061350/14.

(100061106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Kristef Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 152.811.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-huit avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Monsieur José Maia Ferreira, né le 23 septembre 1953 à Fontes Santa Marta de Penaguiao, résidant à Via do Infante D. Pedro 3070 Mira (Portugal),

et

2. Madame Maria Rita Manços Godinho, née le 11 novembre 1955 à Villa Verde de Picalho - Serpa, résidant à Via do Infante D. Pedro 3070 Mira (Portugal),

tous deux ici représentés par Annick Braquet, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre 1^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "KRISTEF INVESTMENT S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trois millions quatre cent mille euros (EUR 3.400.000,-) divisé en mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 49 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 7.000.000,- (sept millions d'euros) qui sera représenté par 7.000 (sept mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, à compter de la publication du présent acte au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Titre III. - Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le troisième lundi de juin à dix heures, et pour la première fois en 2011.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2010.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, il est référé à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Monsieur José Maia Ferreira	500 actions
2. Madame Maria Rita Manços Godinho	500 actions
TOTAL	1.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à CENT POUR CENT (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois millions quatre cent mille euros (EUR 3.400.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 2.900.- (deux mille neuf cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur José CORREIA, né le 04 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg,
 - Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg,
 - Monsieur Alain PEIGNEUX, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.
- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

READ S.à r.l., ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45 083.
- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.
- Le siège social de la société est fixé au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2010. Relation: LAC/2010/19198. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010063826/202.

(100062746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Auction EquityCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010061351/10.

(100060544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Arsenal S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.165.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58499 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010061352/11.

(100060830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

A.P.U L Co-investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.638.684,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.775.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Référence de publication: 2010061353/11.

(100060963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Comoco, Société Anonyme.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 18, rue Théodore Eberhard.

R.C.S. Luxembourg B 92.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.04.10.

Pour le conseil d'administration

Stéphane PROBST

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010061354/13.

(100060673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Revista Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 104.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010061842/9.

(100060697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Comoco, Société Anonyme.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 18, rue Théodore Eberhard.
R.C.S. Luxembourg B 92.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.04.10.

Pour le conseil d'administration

Stéphane PROBST

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010061355/13.

(100060674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Comoco, Société Anonyme.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 18, rue Théodore Eberhard.
R.C.S. Luxembourg B 92.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.04.2010.

Pour le conseil d'administration

Stéphane PROBST

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010061356/13.

(100060676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Comoco, Société Anonyme.

Siège social: L-1452 Luxembourg, 18, rue Théodore Eberhard.
R.C.S. Luxembourg B 92.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.04.2010.

Pour le conseil d'administration

Stéphane PROBST

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010061357/13.

(100060677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Marcenaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 62.139.

Par décision du Conseil d'Administration du 15 mars 2010, le siège social de la société est fixé au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour MARCENAIRE S.A.

Société Anonyme

SOFINEX S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010061986/15.

(100060721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Gotam Fund Management Company (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 48.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010061358/10.

(100060719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Fenim, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.305.

Le Bilan corrigé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplace le bilan au 31 décembre 2008 déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L090202249.04 en date du 31/12/2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061359/12.

(100060851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Fenim Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.112.

Le Bilan corrigé au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplace le bilan au 31 décembre 2008 déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L090202250.04 en date du 31/12/2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061360/12.

(100060853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

**Neovara European Mezzanine 2004 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Lehman Brothers European Mezzanine 2004 SICAV).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 101.485.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of April.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LEHMAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE 2004 SICAV (the "Company"), a "société d'investissement à capital variable", having its registered office in Luxembourg, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, on 2nd July 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") C number 724 of 14th July 2004.

The meeting elected Christophe LAGUERRE, with professional address in L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen, as chairman of the meeting.

The chairman appointed as secretary Maddy ROOSE, with professional address in L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

The meeting nominated as scrutineer Claude BLOCERY, with professional address in L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record:

I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary, will, initialled "ne varietur" by the appearing parties, remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

II. All shareholders have been given notice of the meeting by means of a convening notice sent by registered mail on April 20, 2010 to their address appearing in the register of shareholders, in accordance with the provisions of the articles of incorporation of the Company (the "Articles").

III. That the Agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1) Approval of the appointment of Nathalie Romang as director of the Company.
- 2) Approval of the appointment of EMP European Mezzanine Partners as investment advisor to the Company.
- 3) Decision to amend and restate the second paragraph of article 30 of the Articles. The second paragraph of article 30 shall read as follows:

"... If at any time the appointment of the Investment Advisor as investment advisor to the Corporation or any Sub-Fund is terminated (and if an Affiliate of Neovara LLP is not re-appointed as investment advisor) other than as a result of the final liquidation of the Corporation ("Investment Advisor's Termination") the Board of Directors shall redeem all of the Class L Shares for a price equal to the Redemption Price (as defined in article eight) determined as at the date of termination of the appointment of the Investment Advisor and shall credit the shareholder of the Class L Shares with the Redemption Price within ten Business Days of the date of the Investment Advisor's Termination, unless such Class L Shares have been duly assigned or transferred by their owner to an affiliate or third party in accordance with the Articles and the Law of 2007. For the avoidance of doubt, the transfer of Class L Shares from Lehman Brothers European Mezzanine Associates 2003, L.P. to Neovara European Mezzanine 2004 – Institutional L.P. shall be deemed to be an assignment or transfer of the Class L Shares to an affiliate or third party prior to such termination and therefore, no redemption of the Class L Shares is necessary. ..."

- 4) Other changes to the Articles:
 - a. Decision to change the name of the Company to NEOVARA EUROPEAN MEZZANINE 2004 SICAV and amend and restate article 1 accordingly.
 - b. Decision to amend and restate the second paragraph of article 3 to reflect a change in the legislation governing specialised investment funds to read as follows:

Art. 3. Second paragraph. "The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds as may be amended from time to time (the "Law of 2007")."

- c. Decision to amend articles 5, 6, 17, 20, 29, 30 and 31.
- 5) Granting of a power to any director of the Company, with full powers of substitution, to take the appropriate steps to have the effective date (no later than 30 May 2010) of the amendments to the Articles recorded in front of a public notary of his choice in Luxembourg.

IV. That it appears from the attendance list that 3,951,363 shares of the 3,951,363 shares in issue are present or represented at the extraordinary general meeting.

V. That a quorum of 50% of the capital of the Company is required at the level of the Company, each sub-fund and each share class to validly deliberate on items 1, 2 and 3 of the agenda. Items 4 and 5 of the agenda require a quorum of 50% of the capital of the Company at the level of the Company.

VI. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda:

First resolution

The resolution to approve the appointment of Nathalie Romang, born on August 22, 1973, Thionville – France, domiciled Apt 91 – New River Head 173 Rosebery Avenue, London EC1R 4 UP, England, as director of the Company is adopted by a unanimous vote at the level of the Company, each sub-fund and each Class.

The term of office of the new director will expire after the annual General Meeting of the year 2011.

Second resolution

The resolution to approve the appointment of EMP European Mezzanine Partners Limited, having its registered office in 10 Brook Street, London W1S 1BG, England, as investment advisor to the Company is adopted by a unanimous vote at the level of the Company, each sub-fund and each Class.

Third resolution

The resolution to amend the second paragraph of article 30 of the Articles of the Company is adopted by a unanimous vote at the level of the Company, each sub-fund and each Class.

"... If at any time the appointment of the Investment Advisor as investment advisor to the Corporation or any Sub-Fund is terminated (and if an Affiliate of Neovara LLP is not re-appointed as investment advisor) other than as a result of the final liquidation of the Corporation ("Investment Advisor's Termination") the Board of Directors shall redeem all of the Class L Shares for a price equal to the Redemption Price (as defined in article eight) determined as at the date of

termination of the appointment of the Investment Advisor and shall credit the shareholder of the Class L Shares with the Redemption Price within ten Business Days of the date of the Investment Advisor's Termination, unless such Class L Shares have been duly assigned or transferred by their owner to an affiliate or third party in accordance with the Articles and the Law of 2007. For the avoidance of doubt, the transfer of Class L Shares from Lehman Brothers European Mezzanine Associates 2003, L.P. to Neovara European Mezzanine 2004 – Institutional L.P. shall be deemed to be an assignment or transfer of the Class L Shares to an affiliate or third party prior to such termination and therefore, no redemption of the Class L Shares is necessary. ..."

Fourth resolution

The resolution to make the following amendments to the Articles is adopted by a unanimous vote at the level of the Company.

(a) Amendment of article 1 of the Articles to read as follows:

"There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of NEOVARA EUROPEAN MEZZANINE 2004 SICAV (the "Corporation")."

(b) Amendment of the second paragraph of article 3 of the Articles to read as follows:

"The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds as may be amended from time to time (the "Law of 2007")."

(c) Amendment of articles 5, 6, 17, 20, 29, 30 and 31 of the Articles so as to read as follows:

Art. 5. Second paragraph. "The initial capital is thirty-one thousand Euros (EUR 31,000) represented by three thousand one hundred (3,100) shares."

Art. 6. Fourth paragraph, first sentence. "All issued shares of the Corporation shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Corporation or by one or more Persons designated therefore by the Corporation and such Register shall contain the name of each holder of shares, his residence or elected domicile and the number of shares held by him."

Art. 6. Sixth paragraph. "The Corporation will refuse to give effect to any transfer of shares and refuse for any transfer of shares to be entered into the Register of Shareholders in circumstances where such transfer would result in shares being held by (i) a Person not qualifying as an Eligible Investor under the Law of 2007 or (ii) a Plan Investor."

Art. 17. Third paragraph. "The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Neovara LLP, any subsidiary or Affiliate thereof or any investment fund managed or advised by Neovara LLP, its subsidiaries or Affiliates or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors on its discretion."

Art. 20. "The Corporation shall appoint an authorized auditor who shall carry out the duties prescribed by the Law of 2007. The auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders and serve until its successor shall have been elected."

Art. 29. "All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 2007 and the law of August tenth, one thousand nine hundred and fifteen on commercial companies (as amended)."

Art. 30. First paragraph, second sentence. "The Board of Directors on behalf of the Corporation shall only appoint an investment advisor not affiliated with Neovara LLP in relation to the Corporation or any Sub-Fund following shareholder approval in accordance with the majority requirements of article twenty-eight of these Articles at the level of the Corporation and each Sub-Fund and Class, as applicable."

Art. 30. Second paragraph. "If at any time the appointment of the Investment Advisor as investment advisor to the Corporation or any Sub-Fund is terminated (and if an Affiliate of Neovara LLP is not re-appointed as investment advisor) other than as a result of the final liquidation of the Corporation («Investment Advisor's Termination») the Board of Directors shall redeem all of the Class L Shares for a price equal to the Redemption Price (as defined in article eight) determined as at the date of termination of the appointment of the Investment Advisor and shall credit the shareholder of the Class L Shares with the Redemption Price within ten Business Days of date of the Investment Advisor's Termination, unless such Class L Shares have been duly assigned or transferred by their owner to an affiliate or third party in accordance with the Articles and the Law of 2007. For the avoidance of doubt, the transfer of Class L Shares from Lehman Brothers European Mezzanine Associates 2003, L.P. to Neovara European Mezzanine 2004 – Institutional L.P. was deemed to be an assignment or transfer of the Class L Shares to an affiliate or third party prior to such termination and therefore, no redemption of the Class L Shares was necessary."

Art. 30. Third paragraph. "Upon the Investment Advisor's Termination the Board of Directors shall further promptly convene a general meeting of shareholders at which a resolution proposing a change of name of the Corporation to a name other than one incorporating the name of Neovara or any confusingly similar name and, immediately upon such

change of name, shall ensure that the Corporation shall cease to use any printed materials referring to the Neovara name and to do anything which would suggest a current association with Neovara LLP or any Affiliate thereof."

Art. 31. "«Class I Shares» means shares in the Class created in a Sub-Fund which is reserved to an Eligible Investor within the meaning of the Law of 2007;

«Class L Shares» means shares in the Class created in a Sub-Fund which is reserved to Neovara LLP, or one of its Affiliates or subsidiaries;"

– "«Current Income» in respect of each Investment of a Sub-Fund (other than a Temporary Investment syndicated, refinanced, sub-underwritten or otherwise realised within twelve months of it being acquired or underwritten by the Sub-Fund) means the income from that investment, including dividends and interest (which for this purpose shall also include income received resulting from Hedging provided that if two or more Investments of the Sub-Fund are hedged such income shall be allocated between the investments as reasonably determined by the Board of Directors) other than Disposition Proceeds, and income earned on Investment Proceeds that have been invested in Short Term Investments, net of payments of, or appropriate reserves for, expenses, liabilities (contingent or otherwise) and other obligations allocated to the Sub-Fund in accordance with these Articles including, without limitation the Investment Advisor's Fee and liabilities (whether of principal or interest) under the Credit Facility and any required tax withholdings;"

– "«Eligible Investor» means an investor meeting the conditions set forth in article 2 of the Law of 2007;"

– "«Investment Advisor» in respect of a Sub-Fund means EMP European Mezzanine Partners Limited or any Affiliate thereof appointed by the Corporation as investment advisor to the Sub-Fund;"

– "«Short Term Investments» OECD government securities, money market funds operating under the principle of risk spreading equivalent to those of Part II of the Luxembourg law of twentieth December two thousand and two or of the Law of 2007 and authorised under the laws of any member state of the European Union, the United States of America, Canada, Hong Kong, Japan and Switzerland without however resulting in an excessive concentration in any one of these investments funds and bank deposits with highly reputable financial institutions in OECD member states determined by the Board of Directors to be of high credit quality, into which cash of a Sub-Fund is invested pending the making of Investments or distribution;"

– "«Sub-Fund» a compartment as defined by article 71 of the Law of 2007;"

Fifth resolution

The resolution granting a power to any director of the Company, with full power of substitution, to take the appropriate steps to have the amendments to the Articles recorded in front of a public notary of his choice in Luxembourg before 30th May 2010 is adopted by a unanimous vote at the level of the Company.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable LEH-MAN BROTHERS EUROPEAN MEZZANINE 2004 SICAV (la "Société"), ayant son siège social à Luxembourg, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 2 juillet 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") C numéro 724 du 14 juillet 2004.

L'assemblée est présidée par Christophe LAGUERRE, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Le président désigne comme secrétaire Maddy ROOSE, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Claude BLOCRY, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence et les procurations paraphées "ne varietur" par les parties comparantes resteront annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Tous les actionnaires ont été informés de la tenue de la présente assemblée au moyen de lettres recommandées qui ont été adressées le 20 avril 2010 à leur adresse indiquée dans le registre des actionnaires, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

III. Que l'Ordre du Jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Nomination de Nathalie Romang en qualité d'administratrice de la Société.
- 2) Nomination de EMP European Mezzanine Partners en qualité de Conseiller en Investissement de la Société.
- 3) Modification et refonte du deuxième paragraphe de l'article 30 des Statuts afin qu'il lit comme suit:

"S'il est mis fin au mandat du Conseiller en Investissement en tant que conseiller en investissement de la Société ou de tout Sous-Fonds (et si un Affilié de Neovara LLP n'est pas choisie en tant que Conseiller en Investissement) et que cela ne résulte pas de la liquidation finale de la Société («Résiliation du Conseiller en Investissement»), le Conseil d'Administration procédera au rachat de toutes les actions de la Catégorie L pour un prix égal à celui du Prix de Rachat (tel que défini dans l'article huit) déterminé à la date de la résiliation du mandat du Conseiller en Investissement et créditera l'actionnaire des actions de la Catégorie L du Prix de Rachat dans les dix Jours Ouvrables à partir de la date de la Résiliation du Conseiller en Investissement, à moins que telles actions de la Catégorie L ont été dûment assignées ou transférées par leur propriétaire à un affilié ou un tiers conformément aux Statuts et la Loi de 2007. Afin d'éviter toute incertitude, le transfert des actions de la Catégorie L de Lehman Brothers Mezzanine Associates 2003 à Neovara European Mezzanine 2004 – Institutional L.P. sera considéré comme un transfert des actions de la Catégorie L à un affilié ou tiers avant une telle Résiliation du Conseiller en Investissement et par conséquent aucun rachat des actions de la Catégorie L est nécessaire."

4) Autres modifications des Statuts:

a) changer le nom de la Société en NEOVARA EUROPEAN MEZZANINE 2004 SICAV et de modifier en conséquence l'article 1 des Statuts.

b) Modification et refonte du deuxième paragraphe de l'article 3 des Statuts afin de refléter les dispositions des dernières modifications apportées à la loi sur les fonds d'investissement spécialisés, afin qu'il lit comme suit:

"La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée ("Loi de 2007")"

c) Mise à jour des Statuts en modifiant, inter alia, les articles 5, 6, 17, 20, 29, 30 et 31.

5) Accorder le pouvoir à n'importe quel administrateur de la Société, avec pouvoir de substitution, de prendre les mesures nécessaires afin de faire acter devant le notaire de son choix au Luxembourg, la date effective (au plus tard le 30 mai 2010) des modifications des Statuts.

IV. Qu'il apparaît de la liste de présence que 3.951.363 actions des 3.951.363 actions en circulation sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire;

V. Qu'un quorum de 50% du capital de la Société est requis au niveau de la Société, chaque sous-fonds et chaque classe d'action afin de délibérer valablement sur les points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour. Les points 4 et 5 de l'ordre du jour requièrent un quorum de 50% du capital de la Société au niveau de la Société.

VI. Que, suite à ce qui précède, l'assemblée est régulièrement constituée et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Première résolution

La résolution d'approuver la nomination de Nathalie Romang, née le 22 août 1973 à Thionville – France, demeurant à Apt 91 – New River Head 173 Rosebery Avenue, Londres EC1R 4 UP, Angleterre, en qualité d'administratrice de la Société est adoptée par vote unanime au niveau de la Société, chaque Sous-Fonds et chaque classe d'action.

Deuxième résolution

La résolution d'approuver la nomination de EMP European Mezzanine Partners Limited, ayant son siège social à 10 Book Street, Londres W1S 1BG, Angleterre, en qualité de Conseiller en Investissement est adoptée par vote unanime au niveau de la Société, chaque Sous-Fonds et chaque classe d'action.

Troisième résolution

La résolution de modifier le deuxième paragraphe de l'article 30 des Statuts de la Société est adoptée par vote unanime au niveau de la Société, chaque Sous-Fonds et chaque classe d'action afin de lire comme suite:

"S'il est mis fin au mandat du Conseiller en Investissement en tant que conseiller en investissement de la Société ou de tout Sous-Fonds (et si un Affilié de Neovara LLP n'est pas choisie en tant que Conseiller en Investissement) et que cela ne résulte pas de la liquidation finale de la Société («Résiliation du Conseiller en Investissement»), le Conseil d'Administration procédera au rachat de toutes les actions de la Catégorie L pour un prix égal à celui du Prix de Rachat (tel que défini dans l'article huit) déterminé à la date de la résiliation du mandat du Conseiller en Investissement et créditera

l'actionnaire des actions de la Catégorie L du Prix de Rachat dans les dix Jours Ouvrables à partir de la date de la Résiliation du Conseiller en Investissement, à moins que telles actions de la Catégorie L ont été dûment assignées ou transférées par leur propriétaire à un affilié ou un tiers conformément aux Statuts et la Loi de 2007. Afin d'éviter toute incertitude, le transfert des actions de la Catégorie L de Lehman Brothers Mezzanine Associates 2003 à Neovara European Mezzanine 2004 – Institutional L.P. sera considéré comme un transfert des actions de la Catégorie L à un affilié ou tiers avant une telle Résiliation du Conseiller en Investissement et par conséquent aucun rachat des actions de la Catégorie L est nécessaire."

Quatrième résolution

a) La résolution de faire des autres modifications des Statuts est adoptée par vote unanime au niveau de la Société.

Modification de l'article 1 des Statuts afin de lire comme suit:

"Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme qualifiée de «société d'investissement à capital variable» sous la dénomination de NEOVARA EUROPEAN MEZZANINE 2004 SICAV (la «Société»)."

b) Modification du deuxième paragraphe de l'article 3 des Statuts afin de lire comme suit:

"La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la loi du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée ("Loi de 2007")."

c) Modification des articles 5, 6, 17, 20, 29, 30 et 31 des Statuts afin de lire comme suit:

Art. 5. Deuxième paragraphe. "Le capital initial s'élève à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions."

Art. 6. Quatrième paragraphe, Première phrase. "En cas de paiement de dividendes, ceux-ci seront effectués au profit des actionnaires, à l'adresse indiquée au Registre des Actionnaires, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et un tel Registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou domicile élu et le nombre d'actions qu'il détient."

Art. 6. Sixième paragraphe. "La Société refusera de donner effet à tout transfert d'actions et refusera l'inscription d'un transfert d'actions dans le Registre des Actionnaires dans les cas où un tel transfert aurait pour conséquence que des actions soient détenues par (i) une Personne qui n'est pas un Investisseur Eligible tel que prévu par la Loi de 2007 ou (ii) un Investisseur du Plan (tel que défini)."

Art. 17. Troisième paragraphe. "Le terme «intérêt personnel», tel qu'employé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit avec Neovara LLP, une de ses filiales ou un Affilié ou tout fonds d'investissement géré ou conseillé par Neovara LLP., une de ses filiales ou un Affilié, ou encore avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre à son entière et absolue discrétion."

Art. 20. "La Société nommera un réviseur d'entreprises agréé qui effectuera tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007. Le réviseur sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit élu."

Art. 29. "Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies par les dispositions de la Loi de 2007 et la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales (telle que modifiée)."

Art. 30. Premier paragraphe, deuxième phrase. "Le Conseil d'Administration, au nom de la Société, choisira uniquement un Conseiller en Investissement qui n'est pas affilié avec Neovara LLP en rapport avec la Société ou tout Sous-Fonds suite à un accord des actionnaires conformément aux conditions de majorité de l'article vingt-huit des présents Statuts pour la Société et pour chaque Sous-Fonds et pour chaque Catégorie."

Art. 30. Deuxième paragraphe. "S'il est mis fin au mandat du Conseiller en Investissement en tant que conseiller en investissement de la Société ou de tout Sous-Fonds (et si un Affilié de Neovara LLP n'est pas choisie en tant que Conseiller en Investissement) et que cela ne résulte pas de la liquidation finale de la Société («Résiliation du Conseiller en Investissement»), le Conseil d'Administration procédera au rachat de toutes les actions de la Catégorie L pour un prix égal à celui du Prix de Rachat (tel que défini dans l'article huit) déterminé à la date de la résiliation du mandat du Conseiller en Investissement et créditera l'actionnaire des actions de la Catégorie L du Prix de Rachat dans les dix Jours Ouvrables à partir de la date de la Résiliation du Conseiller en Investissement, à moins que telles actions de la Catégorie L ont été dûment assignées ou transférées par leur propriétaire à un affilié ou un tiers conformément aux Statuts et la Loi de 2007. Afin d'éviter toute incertitude, le transfert des actions de la Catégorie L de Lehman Brothers Mezzanine Associates 2003 à Neovara European Mezzanine 2004 – Institutional L.P. sera considéré comme un transfert des actions de la Catégorie L à un affilié ou tiers avant une telle Résiliation du Conseiller en Investissement et par conséquent aucun rachat des actions de la Catégorie L est nécessaire."

Art. 30. Troisième paragraphe. "Suite à la Résiliation du Conseiller en Investissement, le Conseil d'Administration convoquera d'urgence une assemblée générale des actionnaires où une résolution proposant de changer le nom de la Société en un nom qui n'inclut pas le nom «Neovara» ou tout nom similaire qui prête à confusion et, immédiatement

après le changement du nom, s'assurera que la Société cesse d'utiliser la documentation sur laquelle figure le nom «Neovara» et de faire quoi que ce soit qui puisse suggérer une association avec Neovara LLP. ou tout Affilié."

Art. 31. «Actions de la Catégorie I» signifie des actions de la Catégorie créée dans un Sous-Fonds qui est réservée à un Investisseur Eligible au sens de la Loi de 2007;

«Actions de la Catégorie L» signifie des actions d'une Catégorie créée dans un Sous-Fonds qui est réservée à Neovara LLP. ou à un de ses Affiliés ou une de ses succursales;

«Revenu Actuel» pour chaque Investissement d'un Sous-Fonds (autre qu'un Investissement Temporaire syndiqué, refinancé, resyndiqué ou autrement réalisé dans les douze mois de son acquisition ou souscription par le Sous-Fonds) signifie le revenu résultant de cet Investissement, qui inclut les dividendes et les intérêts (qui a cet effet incluront également les revenus reçus qui résultent d'une Couverture, à condition que, si au moins deux Investissements de ce Sous-Fonds sont couverts, un tel revenu sera alloué entre les investissements tels que raisonnablement déterminé par le Conseil d'Administration) autre que les Revenus de Disposition, et les revenus sur des Produits d'Investissement qui ont été investis dans des Investissements à Court Terme, net de paiement ou de réserves appropriées pour, des dépenses, engagements (prévisibles ou autres) et toutes autres obligations allouées à ce Sous-Fonds conformément aux présents Statuts et qui incluent, entre autre, les Honoraires du Conseiller en Investissement et les engagements (en principal ou en intérêts) sous la Facilité de Crédit et toute autre retenue d'impôts;

"Investisseur Eligible" est défini comme un investisseur qui correspond aux conditions dans l'article 2 de la Loi de 2007.

«Conseiller en Investissement» pour un Sous-Fonds signifie EMP European Mezzanine ou tout Affilié de celle-ci désigné par la Société en tant que conseiller en investissement du Sous-Fonds;

«Investissement à Court Terme» titres gouvernementaux de pays de l'OCDE, fonds du marché monétaire opérant sous le principe de la répartition des risques équivalents à ceux de la partie II de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 ou de la loi de 2007 et autorisés sous la loi d'un des pays membres de l'Union Européenne, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de Hong Kong, du Japon ou de la Suisse sans pour autant avoir une concentration excessive des risques dans un de ces fonds d'investissement et des dépôts bancaires auprès d'institutions financières de premier ordre dans les pays de l'OCDE déterminées par le Conseil d'Administration comme étant de qualité de crédit élevée dans lesquelles les espèces d'un compartiment sont investies en attendant la réalisation d'un Investissement ou d'une distribution;

«Sous-Fonds» un compartiment tel que défini par l'article 71 de la Loi de 2007.

Cinquième résolution

La résolution accordant le pouvoir à n'importe quel administrateur de la Société, avec pouvoir de substitution, de prendre les mesures nécessaires afin de faire acter devant le notaire de son choix au Luxembourg, la date effective (au plus tard le 30 mai 2010) des modifications des Statuts est adoptée par vote unanime au niveau de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états civils et domiciles, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision des comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: C. LAGUERRE, M. ROOSE, C. BLOCRY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2010. Relation: LAC/2010/19759. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010061699/344.

(100077034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

Quantix Securit ies S.A., Soci t  Anonyme.

Si ge social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 125.499.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont  t  d pos s au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au M morial, Recueil des Soci t s et Associations.

Signature.

R f rence de publication: 2010061361/10.

(100061018) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Quantix Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 125.499.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061362/10.

(100061024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Capital & Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 124.481.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061367/10.

(100061026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

**Torsch Financière S.A., SPF, Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. Torsch Financière S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 60.447.

L'an deux mille dix, le vingt-huit avril.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "TORSCH FINANCIERE S.A.", ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 60447 constituée en date du 25 juillet 1997 par-devant Me Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 641 du 18 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant résolutions du Conseil d'Administration du 15 décembre 1999, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 424 du 15 juin 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 250 (deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société relatif à l'objet social comme suit:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

3. Modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous forme d'une société anonyme sous la dénomination de TORSCH FINANCIERE S.A., SPF"

4. Modification des articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, sans toutefois qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

5. Modification de l'article 21 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007.

L'assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les modifications envisagées.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers (au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière) et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle pourra détenir des participations dans des sociétés sans toutefois s'immiscer dans la gestion de celles-ci.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous forme d'une société anonyme sous la dénomination de TORSCH FINANCIERE S.A., SPF."

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de modifier les articles 7, 11 et 16 des statuts afin de les adapter, entre autres, à la loi du 25 août 2006 modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis, sans toutefois qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration."

" **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires."

" **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social."

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts".

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Marc ALBERTUS, Sonia BOULARD, Alexia UHL, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2010. LAC/2010/19112. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010064512/132.

(100062409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Meteora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 92, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 138.340.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010061369/10.

(100061028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Delemontes Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 60.758.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061370/10.

(100061030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Geimer Décorations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 28.640.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061371/10.

(100061032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Cabis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.805.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061372/10.

(100061052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Mangrove II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.798.

Le Rapport Annuel au 31 décembre 2009 et la distribution de dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Madeline Boucher / Antoine AURORE

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2010061389/14.

(100061248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Even Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061373/10.

(100061061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Even Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061374/10.

(100061064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Torre Mayor Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 94.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010061377/11.

(100061109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

RCW Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010061379/11.

(100061111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

SEB Asian Property Fund SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.410.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 3 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010061386/12.

(100061237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

RCW Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.353.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010061380/11.

(100061112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Torre Mayor Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 94.077.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, qui remplacent les versions déposées antérieurement au RCS le 06/10/2008 - L080147464.05, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010061381/13.

(100061117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

RCW Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.353.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, qui remplacent la version déposée antérieurement le 28/08/2007 - L070115089.05 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010061383/13.

(100061120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Gallaher AF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.605.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Gallaher AF Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade Register with the number section B 97.605. incorporated by a notarial deed enacted on 8 December 2003, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 43 of 13 January 2004 and lastly amended by a notarial deed enacted on 12 April 2007, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1637 of 3 August 2007.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist residing professionally at Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Alice Zutterling, private employee, residing professionally at Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company Gallaher Overseas (Holdings) Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Members Hill, Brooklands Road, Weybridge, Surrey, KT13 0QU, United Kingdom (the "Sole Shareholder"), duly represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, and the number of shares held by the Sole Shareholder are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 28,010,600 (twenty eight million, ten thousand six hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the redemption by the Company of 28,010,100 (twenty eight million ten thousand one hundred) of its own shares held by Gallaher Overseas (Holdings) Limited at global redemption price of EUR 704,424,871 (seven hundred four million four hundred twenty-four thousand eight hundred seventy-one Euros)

3. Immediate cancellation of all the 28,010,100 (twenty eight million ten thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euros) each and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 700,252,500 (seven hundred million two hundred fifty two thousand five hundred Euros) so as to decrease it from its current amount of EUR 700,265,000 (seven hundred million two hundred sixty five thousand Euros) to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), and subsequent decrease of the legal reserve of the Company by an amount of EUR 4,172,371 (four million one hundred seventy two thousand three hundred seventyone Euros) so as to decrease it from its current amount of 4,173,621 (four million one hundred seventy three thousand six hundred twenty-one Euros) to an amount of EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty Euros);

4. Approval of the subsequent amendment of article 6, paragraph 1 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolutions; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to notice to the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved that the Company redeems 28,010,100 (twenty eight million ten thousand one hundred) of its own shares (the "Shares"), held by the Sole Shareholder (the "Redemption of Shares"), in accordance with the conditions provided for in article 6 of the articles of association of the Company.

The Redemption of the Shares is made at a global redemption price amounting to EUR 704,424,871 (seven hundred four million four hundred twentyfour thousand eight hundred seventy-one Euros) (the "Redemption Price"), which has been calculated on the basis of the Company's annual accounts for the financial year ended 16 April 2010 and the Company's interim accounts as at 19 May 2010 which show the existence of sufficient distributable funds for the Redemption of Shares according to article 6 of the Company's articles of association.

Third resolution:

It is resolved in accordance with the provisions of article 6 of the Company's articles of association, to cancel the Shares with immediate effect, further to the Redemption of Shares by the Company such as described above. As a result of the aforesaid cancellation of the Shares, the Company's share capital shall be decreased by an amount corresponding to the aggregate nominal value of the Shares (i.e. an amount of EUR 700,252,500 (seven hundred million two hundred fifty two thousand five hundred Euros) so as to decrease it from its current amount of EUR 700,265,000 (seven hundred million two hundred sixty five thousand Euros) to an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) by the cancellation of 28,010,100 (twenty eight million ten thousand one hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euros) each.

As a consequence of the foregoing, it is also resolved to decrease the legal reserve of the Company by an amount of EUR 4,172,371 (four million one hundred seventy two thousand three hundred seventy-one Euros) (the "Legal Reserve Decrease") so as to decrease it from its current amount of EUR 4,173,621 (four million one hundred seventy three thousand six hundred twenty-one Euros) to an amount of EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty Euros), it being noted that the Legal Reserve Decrease will be comprised in the Redemption Price.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, it is resolved to amend article 6, paragraph 1 of the Company's articles of association to read now as follows:

" **Art. 6.** The share capital is established at a current maximum up to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares, with a nominal value of EUR 25 (twenty five Euros) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions, have been estimated at about two thousand one hundred Euros (2,100.EUR).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Gallaher AF Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.605, constituée suivant un acte notarié reçu le 8 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 43 du 13 janvier 2004 et modifié pour la dernière fois par un acte notarié reçu le 12 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1637 du 3 août 2007.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Alice Zutterling, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société, Gallaher Overseas (Holdings) Limited, une société constituée selon le droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Members Hill, Brookland Road, Weybridge, Surrey, KT13 0QU, Royaume-Uni (l'«Associé Unique»), dûment représenté par Mr. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et le nombre de parts sociales détenu par l'Associé Unique est précisé sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 28.010.600 (vingt-huit millions dix mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Approbation du rachat par la Société de 28.010.100 (vingt-huit millions dix mille cent) de ses propres parts sociales détenues par Gallaher Overseas (Holdings) Limited au prix global de rachat de 704.424.871 EUR (sept cent quatre millions quatre cent vingt-quatre mille huit cent soixante et onze Euros);

3. Annulation immédiate de toutes les 28.010.100 (vingt-huit millions dix mille cent) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, et diminution consécutive du capital social de la Société d'un montant de 700.252.500 EUR (sept cents millions deux cent cinquante-deux mille cinq cents Euros) afin de la réduire de son montant actuel de 700.265.000 EUR (sept cents millions deux cent soixante-cinq mille Euros) à un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), et diminution consécutive de la réserve légale de la Société d'un montant de 4.172.371 EUR (quatre millions cent soixante-douze mille trois cent soixante et onze Euros) afin de la réduire de son montant actuel de 4.173.621 EUR (quatre millions cent soixante-treize mille six cent vingt et un Euros) à un montant de 1.250 EUR (mille deux cent cinquante Euros);

4. Approbation de la modification consécutive de l'article 6, paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément aux résolutions précédentes; et

5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation à l'assemblée générale extraordinaire, qui aurait dû lui être envoyée préalablement à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît être suffisamment informé de l'ordre

du jour et se considère valablement convoqué, et par conséquent, accepte de délibérer et voter sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Il est, de plus, décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de cette assemblée a été tenue à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant pour lui permettre d'être en mesure d'examiner attentivement chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé que la Société rachète 28.010.100 (vingt-huit millions dix mille cent) de ses propres parts sociales (les «Parts Sociales»), détenues par l'Associé Unique (le «Rachat des Parts Sociales») conformément aux conditions prévues dans l'article 6 des statuts de la Société.

Le Rachat des Parts Sociales se fait à un prix de rachat global d'un montant de 704.424.871 EUR (sept cent quatre millions quatre cent vingt-quatre mille huit cent soixante et onze Euros) (le «Prix de Rachat»), qui a été calculé sur la base des comptes annuels de la Société pour l'exercice social se terminant au 16 avril 2010 et du bilan intérimaire daté du 19 mai 2010 qui démontrent l'existence de fonds distribuables suffisants pour le Rachat des Parts Sociales conformément à l'article 6 des statuts de la Société.

Troisième résolution:

Il est décidé, conformément à l'article 6 des statuts de la Société, d'annuler les Parts Sociales avec effet immédiat, suite au Rachat des Parts Sociales par la Société tel que décrit ci-dessus.

En conséquence de l'annulation des Parts Sociales précitées, le capital social de la Société sera réduit d'un montant correspondant à la valeur nominale de l'ensemble des Parts Sociales (c'est-à-dire un montant de 700.252.500 EUR (sept cents millions deux cent cinquante-deux mille cinq cents Euros)) afin de le diminuer de son montant actuel de 700.265.000 EUR (sept cents millions deux cent soixante-cinq mille Euros) à un montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) par l'annulation de 28.010.100 (vingt-huit millions dix mille cent) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune.

En conséquence de ce qui précède, il est également décidé de réduire la réserve légale de la Société d'un montant de 4.172.371 EUR (quatre millions cent soixante-douze mille trois cent soixante et onze Euros) (la «Réduction de Réserve Légale») afin de la réduire de son montant actuel de 4.173.621 EUR (quatre millions cent soixante-treize mille six cent vingt et un Euros) à un montant de 1.250 EUR (mille deux cent cinquante Euros), étant noté que la Réduction de la Réserve Légale sera comprise dans le Prix de Rachat.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est décidé de modifier l'article 6, paragraphe 1 des statuts de la Société qui devra être lu de la façon suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est établi à un maximum actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune.»

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des résolutions ci-dessus, s'élève à environ deux mille cent Euros (2.100,-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, A. ZUTTERLING, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 25 mai 2010. Relation LAC/2010/22747. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010061569/179.

(100076366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2010.

RCW Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.353.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, qui remplacent la version déposée antérieurement le 06/10/2008 - L080147474.05 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010061384/13.

(100061122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

N.N.- Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4514 Differdange, 32, rue Belair.

R.C.S. Luxembourg B 85.810.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061385/10.

(100061208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

DBG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 249, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 152.785.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée DB Projects S.à r.l., ayant son siège social à L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 146.497,

ici dûment représentée par ses deux gérants:

Madame Véronique DAMSIN, gérant de société, demeurant à L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich,

Monsieur Eric BRECKLER, gérant de société, demeurant à L-1617 Luxembourg, 39-41, rue de Gasperich,

2.- La société à responsabilité limitée MeG CONSULTING S.à r.l., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 249, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 87.416,

ici dûment représentée, par son gérant, Monsieur Patrice GRIFFI, indépendant, né à Briey (France), le 8 juin 1964, demeurant à L-4397 Pontpierre, 9, Am Bockelsfeld,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "DBG S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la promotion immobilière.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600.-€), divisé en cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (100.-€) chacune, réparties comme suit:

1.- La société DB Projects S.à r.l., préqualifiée, quatre-vingt-quatre parts	84
2.- La société MeG CONSULTING S.à r.l., préqualifiée, quarante-deux parts	42
Total des parts: cent vingt-six parts	126

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées ou transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 930,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1941 Luxembourg, 249, route de Longwy.

2.- Sont nommés pour une durée indéterminée:

- gérant technique: Monsieur Patrice GRIFFI, préqualifié,
- gérants administratifs: Madame Véronique DAMSIN et Monsieur Eric BRECKLER, préqualifiés.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Damsin, Breckler, Griffi, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 avril 2010. Relation: LAC/2010/14940. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 27 avril 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010063383/104.

(100062177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

Star Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.238.

Suite à une réunion du conseil d'administration en date du 11 février 2010, les modifications suivantes ont été adoptées:

- Changement du siège social: à compter du 1^{er} mars 2010, le siège de la société est au 25 B Boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449, Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

STAR ESTATE SA

AGIR Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2010062010/15.

(100060540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Rom7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 119.537.

Par décision du Conseil d'administration du 18 mars 2010, conformément à l'article 64-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, Monsieur Jean BODONI, a été nommé Président du Conseil d'administration.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 avril 2010, les mandats des administrateurs Jean BODONI dont la nouvelle adresse professionnelle est 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Gabor KACSOH et Guy KETTMANN, ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour: ROM7 S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-President / -

Référence de publication: 2010062008/20.

(100060915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.
